

Compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2023

Le 3 avril 2023, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jacques Baijot, maire.

Étaient présents : Jacques Baijot, Corinne Deshayes, Denis Jaeck, Français Klère, Emmanuelle Leroyer, Dany Lespinasse, Christelle Lézouret, Julie Loygues, Isabelle Montétagaud

Était absente excusée : Juliette Laevens (procuration à Christelle Lézouret)

Était absent: Roland Pidoux

Corinne Deshayes est nommée secrétaire de séance, la séance débute à 19h40.

Ordre du jour

PLUI

Mis en étude depuis juillet 2017, le PLUI a été arrêté par le Conseil communautaire le 14 juillet 2023 pour une mise en vigueur prévue à partir de fin 2023 pour une période de 10 ans.

Conçu pour respecter à la fois le SCOT de la zone autour de Cahors, pour s'adapter au développement urbain dans le respect des espaces naturels et agricoles, il a fait l'objet de nombreuses modifications avant d'aboutir à sa forme définitive.

Les documents (règlement, carte) sont consultables en mairie.

La commune doit se prononcer sur ce document.

Délibération adoptée à l'unanimité portant un avis favorable sur le PLUi

Denis Jaeck quitte la séance à 8h10 pour raisons personnelles.

Droit de place

La buvette « le Couvent » organise en avril un marché artisanal sur le domaine public. Afin de pouvoir percevoir le montant des redevances, il est décidé de créer un droit de place. Celui-ci sera perçu par la municipalité selon le nombre d'exposants présents (liste fournie par le Couvent).

Ce droit de place sera en vigueur pour tout vide grenier, marché artisanal, brocante, ... organisé par des particuliers. Il est fixé à 2€ le mètre linéaire.

Gratuité pour les associations de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

Taux des taxes locales

Les taxes locales sont :

Taxe foncière sur le bâti : 38,66 %

Taxe foncière sur le non bâti : 124,99 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,27 %

Le maire propose de les maintenir en l'état, le budget de la commune étant équilibré.

Christelle Lézouret trouve que le taux de 8,27 % pour les résidences secondaires est trop faible mais un changement n'est pas envisagé cette année. Réflexion à engager pour l'an prochain.

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget prévisionnel 2023

Le maire présente les grandes lignes du budget prévisionnel.

a) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des loyers, des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 303 939.87 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 303 939.87 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	51 500.00	Atténuation de charges	100.00
Dépenses de personnel	39 500.00	Ventes produits services	1 770.00
Atténuation de produits	51 160.22	Impôts et taxes	12 000.00
		Fiscalité locale	100 000.00
Autres dépenses de gestion courante	50 097.80	Dotations et participations	64 890.00
Dépenses financières	900.00	Autres produits gestions courantes	17 942.92
		Produits financiers	
		Produits exceptionnels	
Opération d'ordre (dotations aux amortissements + variation de stock)	1 461.00	Excédent reporté	107 236.95
Virement à la section investissement (écriture d'ordre)	109 320.85		
TOTAL GENERAL	303 939.87	TOTAL GENERAL	303 939.87

b. recettes et dépenses de fonctionnement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ... Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel,

d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses d'équipement	132 827.25 €	Subventions d'investissement	5 145.40 €
Emprunt et dettes assimilées	12 355.70 €	Dotations et fonds divers (FCTVA +TA)	17 360.00 €
		Excédents de fonctionnement capitalisés	14 067.78 €
		Emprunts et dettes assimilés (cautionnement reçus)	1 155.70 €
		Opération d'ordre	1 461.00 €
		Virement de la section de fonctionnement	109 320.85 €
Solde négatif reporté	3 327.78 €	Solde d'exécution reporté	0
TOTAL GENERAL	148 510.73 €	TOTAL GENERAL	148 510.73 €

c) Les principaux projets d'investissement de l'année 2023 sont les suivants :

Désignation programme	Montant
N°47 Eglise bourg	5 000.00 €
N° 61 Acquisition matériel	5 000.00 €
N° 63 Secrétariat + salles des fêtes	9 800.00 €
N°68 Voirie	6 000.00 €
N°71 Ancien couvent	2 000.00 €
N°79 Aménagement des hameaux	2 500.00 €
N°81 Aménagement bourg	71 427.25 €
N°82 Défense incendie	5 000.00 €
N°83 Cimetières	12 000.00 €
N°85 Adressage Postal	9 419.00 €
TOTAL	128 146.25 €

Parmi les travaux à réaliser, il y a la rénovation des grilles du cimetière.

Julie Loygues suggère de contacter Benoît Brocard qui travaille avec une entreprise d'Agen spécialisée dans le traitement des surfaces métalliques.

Une réflexion est en cours sur le problème des serrures et des clés de la mairie et de la salle des fêtes car un certain nombre de clés circule et il faut limiter l'accès à ces locaux.

Christelle Lézouret demande qu'on s'occupe du cimetière neuf à Latour : planter des arbres et arbustes, peindre le mur...

Délibération adoptée à l'unanimité

Proposition de réparation des subventions aux associations

organisme	Budget prévisionnel 2022	Compte administratif 2022	Budget prévisionnel 2023
Comité des fêtes	300		300
Rencontres de violoncelle	300	300	300
Vivre à Belaye	300		300
Pierres vivantes	300		300
Association foncière pastorale	400		300
Causse Toujours Cie	300	300	300
Association de chasse	300		300
Chorale Envol			300
Association Primula			300
FSE collège d'Istrie			200
Association des parents d'élèves	50	50	75
Coopérative scolaire Anglars Juillac	20	20	25
Amicale des pompiers	50	50	100
TOTAL	2320	720	3100

Chaque association est tenue de présenter une demande assortie des comptes de l'exercice passé et d'un budget prévisionnel.

Délibération adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h40